Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260212-D2026_008-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 05 février 2026
La séance a été publique le jeudi 12 février 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur TANGUY, Madame CORLAY, Monsieur CAZEAUX, Madame LE TERRIEN, Madame RIBETTE, Monsieur LE GLOUAHEC, Madame TOULEMONT, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Madame ZAGO, Monsieur LE MAGUERESSE, Madame NIO, Monsieur JEHANNO, Madame LAMY, Monsieur SCHAFFER.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur CHATY (procuration à Madame ZAGO), Monsieur DREANO (procuration à Monsieur GUIDAL), Madame LE LAUSQUE (procuration à Madame IZAGUIRRE), Madame QUERRE-NORMAND (procuration à Monsieur LE MAGUERESSE), Monsieur LE BORGNE (procuration à Monsieur PATUREL), Madame LE MAGUERESSE (procuration à Madame NIO), Madame LE KERNEC (procuration à Monsieur JEHANNO).

Absent : Monsieur BATARD.

Secrétaires de séance : Madame TOULEMONT– Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2026-008 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE « L'ATELIER D'ASPHODELE »

Exposé :

Par délibérations en date du 28 novembre 2019 et 06 avril 2023, la commune a conventionné avec le chantier Nature et Patrimoine rebaptisé « les ateliers d'asphodèle » piloté par l'association « Optim'Ism ». Ce chantier a vocation à accueillir majoritairement des personnes éligibles à l'Insertion par l'Activité Économique -IAE- présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2020, 8 salariés, accompagnés d'un encadrant, entretiennent et rénovent les espaces naturels et les éléments du patrimoine de la commune en collaboration avec les services techniques et le garde du littoral.

L'intervention sur le périmètre communal est encadrée par une convention qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2025 et qui doit être renouvelée. la commune, soucieuse d'affirmer cet engagement, souhaite poursuivre cette relation dans un partenariat constructif et durable pour une nouvelle durée de trois ans renouvelable une fois par reconduction expresse.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260212-D2026_008-DE

La présente convention a pour objectif d'établir formellement la mise à disposition du chantier Nature et Patrimoine dont bénéficie la commune de Locmiquélic. Elle se décline en six parties :

- Première partie : Objet de la convention,
- Deuxième partie : Objectifs et engagements de l'association OPtim'ism
- Troisième partie : Engagements de la ville de Locmiquélic dans le cadre de l'exécution du chantier d'insertion,
- Quatrième partie : Dispositions financières,
- Cinquième partie : Rapport d'activité,
- Sixième partie : Communication,
- Septième partie : Responsabilités-assurances,
- Huitième partie : Durée de la convention,
- Neuvième partie : Conditions de résiliation.

Proposition :

Vu l'avis de la commission urbanisme et patrimoine, sécurité et sécurité routière, vie quotidienne, mode de déplacement, environnement, développement durable, travaux et voirie en date du 02 février 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du Chantier Nature et Patrimoine,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du Chantier Nature et Patrimoine avec l'association Optim'ism pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

- de dire que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65748.

Un élu ne prend pas part au vote, Monsieur SCAFFER étant directeur de l'association Optim'ism.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 25 voix pour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 16 février 2026

Madame TOULEMONT	Monsieur PATUREL	Monsieur LE GLOUAHEC
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire